

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET
N° 2025-4-8

Cession d'un terrain
Rue des Pins / rue Mazire

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.COMMITO
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 10 avril 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 mars 2025.

Le Maire,



Le Maire explique que la Municipalité a la possibilité de céder une petite parcelle de terrain (espace actuel de parking et trottoir) située à l'intersection de la rue des Pins et de la rue Mazire à LEXY, pour permettre l'extension d'une parcelle privative nouvelle construite.

La Commune de LEXY a fait procéder à la numérotation de la parcelle, à présent dénommée n°AC 986 et d'une contenance de 98 m².

Le Maire rappelle aux élus la délibération prise en Conseil Municipal du 13 Mars 2025 pour le déclassement de ce terrain du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune.

M.COMMITO, pour M.SIBELLA, ne participe pas au vote.

Considérant les explications fournies,
Vu l'avis du Service de France Domaine en date du 22 Janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 21 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DECIDE de la vente de la parcelle ci-dessous à Monsieur Thibaut LOSAPPIO et Madame Céline HAMIAUX :

- Parcelle cadastrée n°AC 986, d'une contenance de 98 m², au prix de 7 000 (sept mille) euros

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge tous les branchements et qu'il paiera tous les frais, droits et honoraires de l'acte de vente.

DIT que les frais d'intervention du géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié à intervenir et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com